



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

AR Prefecture

086-218602720-20220905-2022\_48-DE  
Reçu le 08/09/2022  
Publié le 08/09/2022

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 29/08/2022

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAËS, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :** Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES).

**Etaient absents et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Paulette POUPIN

\*\*\*\*\*  
**2022-48 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZA.**

M. le Maire expose au conseil municipal que deux entrepreneurs « Pin'up Pizza » & « Jerem P'Eat'zza » ont sollicité la commune pour installer un distributeur de pizza sur la place de la Laïcité à Thuré.

Les 2 entreprises ont été reçus par M. le Maire et proposent des offres quasi-équivalentes :

- Installation d'un distributeur ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24,
- Participation aux frais d'installation,
- Versement d'un loyer mensuel compris entre 100€ et 150€ mensuels,
- Appareil contenant environ 60 pizzas précuites,
- 4 à 8 recettes différentes disponibles,

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'implantation d'un distributeur de pizza sur la place de la Laïcité,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'occupation précaire,
- **FIXE** le montant mensuel de la redevance d'occupation du domaine public à 150€,
- **DECIDE** que les frais d'installation du distributeur seront pris en charge par le preneur,

\*\*\*\*\*

086-218602720-20220905-2022\_48-DE  
Reçu le 08/09/2022  
Publié le 08/09/2022

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.  
Fait à Thuré le **06 SEP. 2022**

**Le Maire,  
Dominique CHAINE**

